

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 7 novembre 2011
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Jean HARARI, Albert-Gilles COHEN, Chris YOUNES.
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI.
Collège des étudiants	Ido DWECK, Benoît FRITEL, Khader BERREKLA, Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON, Léo PISKOR IGNATOWICZ, Yann FIOLEK.
Personnalités extérieures	Gwénaél QUERRIEN, Christian MUSCHALEK, Francine DEMICHEL.
Excusés	Anne D'ORAZIO, Gérald GRIBE, Jacqueline ANCELOT, Thierry PAQUOT, Bernard LANDAU, André GUILLERME (mandat donné à Bruno GAUDIN), Pierre PAULOT.
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marlène GORGE, Secrétaire générale, Alice DJAKOVITCH, Agent comptable, Chantal BONNEFOY, Adjointe du contrôleur budgétaire, direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 septembre 2011.
- 2 - Décision modificative budgétaire n°2 de l'année 2011.
- 3 - Approbation des profils de postes ouverts à la mutation pour la rentrée 2012/2013.
- 4 - Délibération sur les travaux d'accessibilité aux handicapés.
- 5 - Point d'information sur le projet de loi relatif aux agents non titulaires.
- 6 - Point d'information sur la prochaine évaluation et habilitation des cursus par l'AERES.

Le Président ouvre la séance à 14h 05.

Le Président demande aux nouveaux représentants du collège étudiant de se présenter. Il insiste sur la nécessité de réserver un temps suffisant au débat sur l'évaluation de l'AERES et l'habilitation des formations de l'école.

Une information sur la relocalisation de l'école ainsi qu'un point sur la mise en oeuvre de l'identité visuelle sont ajoutés en questions diverses.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 septembre 2011.

Les modifications demandées par Ido Dweck, au nom du collège étudiant, et par Jean Harari sont prises en compte. Jean Harari souligne, sur un plan plus général, le caractère selon lui trop elliptique des compte-rendus, qui ne restituent pas suffisamment la richesse des débats. Il estime, en revanche, que les relevés de décision pourraient être allégés et ne contenir que les votes et les décisions.

Décision :

Le compte-rendu du CA du 16 septembre 2011 est voté à l'unanimité.

2 - Décision modificative budgétaire n°2 de l'année 2011

Marléna Gorge présente la Décision modificative, qui appelle trois remarques :

- elle augmente le budget pour le porter à 6 468 414 € en fonctionnement et à 1 295 716 € en investissement ;
- elle fait apparaître un excédent de fonctionnement de 78 838 € (6 468 414 € de recettes contre 6 389 576 € de dépenses);
- elle ne modifie pas le niveau du fonds de roulement, qui reste à 1 123 038,19 €, soit 70 jours de dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse de 415 144 €, qui résulte de diverses évolutions selon les postes.

Les principales augmentations portent sur les postes suivants :

- un complément de subvention du ministère de la culture et de la communication de 103 074 €, auxquels s'ajoutent 6 500 € pour les actions internationales 2011 et 54 000 € pour les bourses des étudiants en mobilité ;
- 43 050 € correspondent aux produits des contrats de recherche;
- 50 000 € sont alloués au titre des nouveaux contrats internationaux ;
- 243 320 € de produits issus de la neutralisation des amortissements (soit un coût total de 12 166 000 euros pour les bâtiments et 100 066 000 euros pour les terrains amortis sur 50 ans). Conformément à la circulaire budgétaire du 21 juillet 2011, l'école doit inscrire avant la fin de l'année civile, les bâtiments remis en dotation dans le bilan. Ainsi ces bâtiments devront être amortis. Etant donné que la charge de leur renouvellement n'incombe pas à l'école, ces amortissements seront neutralisés.

Les diminutions de recettes concernent essentiellement les recettes issues de la formation continue, qui connaissent une baisse de 80 000 €, liée à la diminution des inscriptions de stagiaires (18 au lieu des 30 initialement prévus) à la session 2011. En effet bien que l'ENSAPLV ne finance pas cette formation et ne récupère que les bénéficiaires, une tendance à la désaffection pour ces formations très longues est notée. Demande est faite auprès de notre prestataire d'observer cette nouvelle tendance et de tenir compte de cette réalité pour faire perdurer cette formation.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation globale de 519 100 €, qui résulte de trois évolutions :

- certaines hausses de dépenses correspondent à des ressources affectées et n'impactent pas le résultat. Il s'agit notamment des dépenses nécessaires pour mettre en œuvre les contrats de recherche et les contrats internationaux conclus par l'établissement, dont le total se monte à 93 050 € ;
- les autres dépenses de fonctionnement (hors recherche, international et bourses), connaissent une augmentation de 372 050 €, dont 243 320 € d'amortissements sur le bâtiment remis en dotation ;
- les dépenses de personnel diminuent de 40 500 €.

Au total, hors dotations aux amortissements et provisions et hors dépenses sur ressources affectées, les dépenses de fonctionnement augmentent de 87 730 € par rapport à la décision modificative budgétaire n°1, soit une hausse de 1,4%.

Les recettes d'investissement sont augmentées de 304 000 €, ce qui correspond :

- à l'allocation d'une subvention d'investissement de 50 000 € par le ministère de la culture et de la communication ;
- au versement d'une subvention de 250 000 € par le conseil régional d'Ile de France, représentant sa participation au financement de 50% du coût des travaux de la salle 100 destinée aux étudiants.

Les augmentations de dépenses d'investissement concernent les travaux à effectuer à l'école, à hauteur de 277 544 €. Cette somme correspond pour l'essentiel au réaménagement de la salle 100, aux travaux d'installation de l'association Centre sud, ainsi qu'aux travaux de chauffage.

Alice Djokovitch rappelle la nécessité de mettre en œuvre la circulaire budgétaire du 21 juillet 2011 qui demande aux établissements publics d'inscrire les bâtiments en dotations dans les comptes de bilan. Il faudra désormais passer chaque année des dotations aux

amortissements. Elle propose au conseil d'administration de fixer la durée d'amortissement des bâtiments à 50 ans et de neutraliser la dotation afin qu'elle ne pèse pas sur les comptes de l'école.

Chantal Bonnefoy souligne la nécessité de neutraliser l'amortissement du bâtiment pour qu'il n'affecte pas les comptes de l'école. En effet, ce bâtiment est remis en dotation, mais l'Etat en reste propriétaire. La neutralisation comptable traduit le fait que le renouvellement du bâtiment est à la charge de l'Etat et non de l'école.

Les membres du CA s'interrogent sur le sens à donner à cette circulaire de juillet 2011.

Jean Harari y voit l'expression d'un processus de privatisation des établissements publics de la part de l'Etat.

Francine Demichel observe que les biens publics, tout en restant la propriété de l'Etat, entrent dans des rapports marchands.

Décision :

La durée d'amortissement de 50 ans pour les bâtiments affectés à l'école est approuvée par 7 voix pour et 11 abstentions.

La neutralisation de la dotation aux amortissements correspondante, afin qu'elle ne pèse pas sur les comptes de l'établissement, est approuvée par 9 voix pour et 9 abstentions

La décision modificatrice n°2, présentant le compte de résultat prévisionnel :

- dépenses de personnel : 2 578 058 euros ;
 - dépenses de fonctionnement : 3 811 518 euros ;
 - dépenses d'investissement : 1 295 716 euros ;
- est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention.**

3 – Approbation des profils de postes ouverts à la mutation pour la rentrée 2012/2013

Les huit profils de postes ouverts à la mutation sont examinés en collège restreint.

Profil n°1 en HCA

La CPR a fait suite à la demande du champ histoire d'être renforcé. Il s'agit d'un poste de maître-assistant en histoire, dont le profil a été rédigé par V. Nègre, H. Jannièrre et M. Bédarida.

A-G Cohen souligne que le fait de ne pas exprimer par écrit d'exigences quantitatives, notamment sur le nombre d'heures d'enseignement, est problématique.

Barmack Lahiji regrette qu'aucun poste ne soit ouvert dans la filière Patrimoine. Jean Harari précise que le contenu des profils de postes est très variable : certains sont très fournis d'autres très lacunaires, notamment en ce qui concerne les missions prévues pour l'enseignant. Les recrutements sur profils sont fonction des besoins de l'école. Il propose qu'une trame commune à tous les profils de poste soit établi qui indiquerait avec précision les responsabilités pédagogiques qui seront confiées à l'enseignant, la thématique dans laquelle il sera intégré en Master, les cours magistraux qu'il devra assurer (au besoin).

Chris Younès souligne qu'à être trop précis, on risque de rigidifier le système, de se contraindre et de lier les mains. Certaines disciplines comme l'histoire se prêtent la précision, d'autres non.

Profils n°2 et 3 en STA

Le profil n°2 correspond à un poste de maître-assistant en « structure ». Les rédacteurs sont S. Balez et V. Poirier.

Le profil n°3 correspond à un poste de maître-assistant à l'articulation des champs STA et TPCAU. Les rédacteurs sont JP Franca et AG Cohen.

La double formation architecte/ingénieur est requise pour les deux profils. Bien qu'il s'agisse du même champ disciplinaire, les rédacteurs ont été différents.

Jean Harari s'interroge sur l'intention commune des responsables de champs. Le profil n° 3 peut-il éventuellement changer de champ et passer en TPCAU ? N'est-il pas gênant d'officialiser des domaines de partages, construction et projet notamment, afin de trouver des recouvrements et des tissages qui n'existent pas assez aujourd'hui. L'école refuse tout cloisonnement dans l'enseignement. Avoir des profils et des cultures qui puissent se rencontrer est la pierre fondatrice de l'ENSAPLV.

Profils n° 4 et 5 en TPCAU

Le profil n°4 correspond à un poste de professeur sur une double compétence pratique/recherche. Les rédacteurs en sont B. Weber et B. Gaudin.

Jean Harari estime que ce profil est trop laconique ; on ne sait pas ce que ce professeur va enseigner. La thématique n'est pas indiquée ; il manque un cours magistral pour une promotion entière. Effectivement, en licence 2, le cours magistral en lien avec ce profil n'existe pas. C'est justement ce qui manque dans l'école. Jean Harari demande également que la thématique d'intervention soit précisée au moins de façon indicative. D'autres administrateurs ne pensent pas que cette précision soit nécessaire, le risque étant de ne pas trouver la personne adéquate. Depuis quelques années la plupart des enseignants interviennent majoritairement en Licence, sauf Christian Moley en Master. Ce profil tend à rééquilibrer l'enseignement.

Enfin, Jean Harari exprime le souhait de participer à la commission de recrutement pour ce poste crucial pour l'avenir de l'école.

Il lui est répondu que la composition de la commission de recrutement étant fixée, il n'est pas possible d'en changer la composition pour un seul poste. Il est en revanche possible de le désigner comme expert pour ce poste.

Les administrateurs demandent le remplacement de « intervention souhaitée » par « cours magistral en Licence »
Le profil n°5 correspond à poste de maître-assistant, ouvert par transformation d'un poste de maître-assistant associé, sur une compétence « développement durable ». Les rédacteurs sont Ph. Jean, E. Ropars et L. Héland.

Profil n° 6 en ATR

Le profil concerne le poste de maître-assistant qui sera vacant à la suite du départ de Véronique Bigot. Il a été rédigé par C. Garrier, S. Nava et G. Rouvillois.

Le profil est très précis. Il est demandé d'en modifier la rédaction comme suit : « En cycle licence, il s'attachera à : »

Profil n° 7 et n°8 en SHSA

Le profil n°7 correspond à un poste de maître-assistant ciblé sur la sociologie urbaine et de l'environnement avec un cours magistral. Il a été rédigé par L. Lopez et B. Weber.

Concernant le profil n° 8 de professeur, plutôt que de reprendre strictement les termes de celui qu'occupait Agnès Deboulet (professeur de sociologie + HDR), sachant que l'école dispose déjà de 2 enseignants titulaires d'une HDR dans le champ de la sociologie, la CPR a souhaité conforter stratégiquement la place du LAA dans l'école et renforcer le lien entre l'enseignement et la recherche en Master, dans la double perspective de notre entrée dans le PRES Hesam et de l'évaluation par l'AERES.

Le profil a été rédigé par L. Lopez et B. Weber sur la base des éléments suivants : double compétence anthropologie/architecture, titulaire d'une HDR et investissement avéré dans la recherche.

Jean Harari estime que le souhait de renforcer la recherche à l'école doit être concilié avec la qualité des personnes recrutées, d'autant plus que 6% seulement des étudiants en moyenne se dirigent vers la recherche.

Chris Younés observe que le manque de candidats à la recherche ne s'explique pas seulement par le manque de débouchés. Il s'agit de lui donner plus de valeur dans l'école, notamment en ménageant sa place dans les profils de postes et les recrutements, mais aussi en renforçant les liens entre enseignement et recherche. La recherche est appelée se développer depuis la mise en place de Masters et des doctorats. Il faut renforcer ce domaine et ces orientations.

Selon Jean Harari, ce discours est « proclamatoire », il n'est pas réel. Quelle est la lisibilité des laboratoires de l'ENSAPLV ? La question des débouchés de la recherche est tout aussi préoccupante que le taux d'échec en première année.

Le calendrier fixé par le ministère pour les postes ouverts à la mutation est le suivant :

- envoi par les ENSA des fiches de postes vacants ou susceptibles de l'être : au plus tard le 10 novembre 2011 ;
- fin de validité des postes sur la BIEP : le 9 décembre 2011 ;
- envoi des candidatures aux directeurs des ENSA : au plus tard, le 9 décembre 2011 ;
- envoi des avis des directeurs des ENSA, avec avis des CA, sur les candidatures reçues : au plus tard le 23 décembre 2011.

Il est décidé d'arrêter, pour l'école, le calendrier suivant :

- clôture des candidatures : vendredi 9 décembre ;
- examen d'admissibilité : lundi 12 décembre ;
- audition des candidats par la commission de recrutement : mardi 13 décembre ;
- avis du CA (en formation restreinte) : jeudi 15 décembre à 9h ;
- transmission à la DGP : vendredi 16 décembre.

Le CA du 5 décembre à 14h00 est maintenu.

Décision:

Le profil n° 1 (MA en HCA) est approuvé à l'unanimité.
Le profil n° 2 (MA en STA) est approuvé à l'unanimité.
Le profil n° 3 (MA en STA) est approuvé à l'unanimité.
Le profil n° 4 (Professeur en TPCAU) est approuvé à l'unanimité.
Le profil n° 5 (MA en TPCAU) est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.
Le profil n° 6 (MA en ATR) est approuvé à l'unanimité.
Le profil n° 7 (MA en SHSA) est approuvé à l'unanimité.
Le profil n° 8 (Professeur en SHSA) est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention.

4 - Délibération sur les travaux d'accessibilité aux handicapés

L'école a reçu les études d'Avant Projet Sommaire effectuées par Béatrice Mouton, l'architecte missionnée par l'OPPIC.

Une réunion a eu lieu le 4 octobre pour entendre les réactions de l'école.

Celle-ci a fait part, oralement et par écrit, de ses réticences (copie de la lettre du 11 octobre, co-signée par Bruno Gaudin et Guy Amsellem a été communiquée aux administrateurs) et a indiqué qu'il serait demandé au prochain CA de délibérer sur cette question.

Les membres du CA souhaitent conforter la position exprimée par le président du CA et le directeur.

Décision:

La motion suivante est approuvée à l'unanimité :

« Le Conseil d'administration a pris connaissance des études d'Avant Projet Sommaire portant sur la mise en conformité de l'ENSAPLV en matière d'accessibilité des handicapés.

Il rappelle que les espaces actuels de l'école sont insuffisants et inadaptés. Dès lors, dans un contexte économique très contraint, le conseil d'administration considère que la décision d'engager des travaux de remise aux normes au seul plan de l'accessibilité des handicapés n'est pas cohérente avec l'état du patrimoine de l'école, qui demande une restructuration totale. Il estime inopportun d'investir 3 M€ (toutes dépenses confondues) sur un site que l'école est appelée à quitter à brève échéance. Il rappelle enfin que l'obligation de mise aux normes du patrimoine immobilier de l'ENSAPLV, tant pour l'accès des handicapés que pour le respect de l'environnement et les économies d'énergie, ne peut se faire en omettant l'essentiel : offrir à tous – étudiants, enseignants, personnels administratifs – les locaux suffisants et adaptés à leurs missions. »

5 - Point d'information sur le projet de loi relatif aux agents non titulaires

Certains administrateurs ont été interpellés par plusieurs enseignants vacataires de l'école sur le projet de loi, en cours de discussion au Parlement, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, et ont souhaité qu'une information soit donnée au CA.

Une information est donnée par Guy Amsellem, articulée autour de trois points : le rappel des règles applicables aujourd'hui ; les principales dispositions prévues par le projet de loi en cours de discussion ; la situation des personnels de l'école concernés par ce projet de loi.

S'agissant tout d'abord des règles applicables concernant les contrats à durée déterminée dans la fonction publique, le principe est que les emplois permanents de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière) sont normalement occupés par des fonctionnaires. À titre dérogatoire, des agents non titulaires peuvent être recrutés sur ces emplois dans un certain nombre de cas limitativement énumérés par la loi.

Dans la fonction publique d'Etat (les deux textes de référence sont la loi du 11 janvier 1984 et le décret du 17 janvier 1986), deux cas de recours à des contractuels sont prévus :

1) pour pourvoir des emplois à temps complet (article 4 de la loi de 1984), lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Dans ce cas, les agents sont recrutés pour une durée maximale de trois ans et peuvent être renouvelés par décision expresse. À l'issue d'une période de six ans, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que pour une durée indéterminée.

2) pour pourvoir des emplois à temps incomplet (article 6 de la loi de 1984) :

- pour des temps partiels n'excédant pas 70 % du temps complet ;
- pour des besoins saisonniers ou occasionnels.

Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, actuellement soumis à l'examen du Parlement, fait suite au protocole d'accord signé le 31 mars 2011 par le Gouvernement et six organisations syndicales (UNSA, CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC). Il a été déposé au Sénat le 7 septembre et devrait être promulgué d'ici la fin de l'année.

Ce texte prévoit deux dispositifs :

1) d'une part, une titularisation est possible sous certaines conditions :

- occuper un emploi en application de l'article 4 de la loi de 1984 (temps complet) ;
- occuper un emploi en application de l'article 6 de la loi de 1984 (temps incomplet) pour une quotité de travail au moins égale à 70% d'un temps complet ;
- pour les agents en CDD, justifier d'un service de 4 années en ETP au cours des 6 dernières années, avant le 31 mars 2011 ;

2) outre cette possibilité de titularisation, est prévu un dispositif de CDI-sation, pour les agents recrutés sur la base des articles 4 et 6 de la loi de 1984 et justifiant d'une durée de service de 6 années au cours des 8 dernières années, dans le même EP. Pour les agents de plus de 55 ans, cette durée est réduite à 3 années au cours des 4 dernières années.

Plusieurs remarques peuvent être faites concernant l'application de ce projet de loi aux personnels de l'école.

1. Le projet de loi n'est pas encore adopté. On ne connaît pas encore toutes les dispositions qui y figureront.

2. Tel qu'il est rédigé, le texte n'ouvre pas de possibilité de titularisation aux enseignants, puisqu'ils sont, au mieux, recrutés à mi-temps (160h mensuelles), alors que le projet de loi requiert un emploi à 70% d'un temps plein sur 4 ans au cours des 6 dernières années.

3. En ce qui concerne la CDI-sation, le service des ressources humaines de l'école, dès la loi promulguée, établira une liste des agents éligibles au dispositif législatif, c'est-à-dire (si les dispositions du projet de loi ne changent pas) de celles et ceux qui peuvent justifier d'une durée de service dans le même EP de :

- 6 années au cours des 8 dernières années ;
- pour les plus de 55 ans, de 3 années au cours des 4 dernières années.

À noter que les maîtres-assistants associés sont exclus du dispositif de CDI-sation.

Cela veut dire que ceux qui sont MAA depuis plus de 2 ans n'auront pas accès au dispositif de CDI-sation, puisqu'il ne pourront justifier de 6 années de service, en tant que vacataires, au cours des 8 dernières années, ou, pour les plus de 55 ans, de 3 années de service au cours des 4 dernières années.

Enfin, Guy Amsellem indique que l'école facilitera l'accès des agents aux dispositifs de stabilisation prévus par la loi : elle n'aura pas une interprétation restrictive des dispositions législatives et donnera une information large, mais aussi personnalisée pour ceux qui le souhaiteront, des dispositifs prévus. Si les conditions sont remplies, les agents seront titularisés.

Plusieurs administrateurs soulignent la sensibilité de cette question au sein de l'école et souhaitent que la plus grande attention soit portée aux demandes d'informations exprimées par les enseignants vacataires. Il est signalé que ces derniers déplorent que l'école n'ait pas donné suite à leur demande, exprimée il y a plusieurs années, de passer à 70% du temps plein, ce qui leur aurait permis aujourd'hui d'avoir accès au dispositif de titularisation.

Francine Demichel attire l'attention sur la situation des vacataires qui sont maîtres-assistants associés depuis plus de deux ans. Elle estime qu'il serait injuste que cela les prive de l'accès au dispositif de CDI-sation et suggère qu'une démarche soit faite auprès de la tutelle pour résoudre ce problème.

6 - Point d'information sur la prochaine évaluation et habilitation des cursus par l'AERES

Guy Amsellem résume les principales discussions du groupe de travail sur l'évaluation, à l'issue de ses 4 premières réunions. Sur la base du plan-type du dossier à transmettre à l'AERES, 3 groupes de tâches restent à effectuer :

- des textes à rédiger : projet d'école, projet pédagogique. Il faut se mettre d'accord sur leur contenu et leurs rédacteurs ;
- des réflexions à poursuivre, notamment s'agissant des référentiels de compétences attendues en Licence et en Master ;
- des documents existants à synthétiser. L'administration se charge de faire cette synthèse, qu'elle proposera ensuite au groupe de travail.

Certains enseignants de l'école plaident pour que soit demandé un report d'un an de la date de remise du dossier d'habilitation. Guy Amsellem estime qu'une telle demande de report susciterait pour l'école plus d'inconvénients que d'avantages.

Jean Harari note que l'école est enfermée dans la logique de l'AERES, qui impose un plan détaillé et formule les questions auxquelles l'école doit répondre. La question de l'HMONP n'est ainsi jamais posée dans ce document formaté, alors qu'elle est essentielle pour articuler formations académiques et professionnalisantes.

L'autonomie complète entre la Licence et le Master qui résulte du plan-type de l'AERES n'existe pas à l'ENSAPLV. Il est nécessaire de défendre l'idée d'une progressivité entre Licence et Master ; il y a toute une série de connaissances à acquérir en Licence (culture architecturale et outils de conception) pour pouvoir entrer en Master (problématique urbaine d'insertion territoriale). Les articulations avec les éléments de construction doivent également être intégrés.

Le taux d'abandon en 1^{ère} année, relativement élevé, peut aussi être perçu comme un mode de sélection, puisqu'il n'y a pas de concours d'entrée.

Le problème majeur reste l'articulation entre les déclarations d'intention de l'établissement et les axes stratégiques choisis dans la grille. Doit-on revoir cette grille ? Doit-on se contenter de recycler ce qui existe déjà ? La restructuration du Master et le maintien de la mobilité en Master, qui semble faire consensus dans l'établissement, est un sujet qui mériterait d'être discuté. Doit-on profiter de l'habilitation pour tout remettre à plat ? Lors de la prochaine réunion du groupe de travail, les questions relatives à la mobilité et les sujets à modifier dans le dossier AERES seront abordées. Il serait souhaitable qu'un maximum d'enseignants assistent à cette réunion.

A-G Cohen précise qu'aujourd'hui l'école est dans une phase d'observation. Un regard est porté avec objectivité sur le fonctionnement des formations de la part des enseignants. L'autre phase relève de la mise en œuvre structurelle des enjeux à venir. Le principal obstacle à la transdisciplinarité relève des moyens et du technique. Comment s'affranchir d'un cadre originel plutôt utopique et des variations qui lui ont été apportées ? Aujourd'hui on est au taquet des heures de TPCAU par rapport aux autres écoles d'architecture, qui disposent toutes de plus d'heures de cours encadrés.

Ido Dweck regrette que les étudiants restent cantonnés au rôle d'observateur dans le processus de travail mis en place par l'école. Les étudiants approuvent l'augmentation du nombre d'heures de cours encadrés. Ils souhaitent faire émerger des grands sujets : bi-cursus, place de la Licence par rapport au Master, parcours étudiant, projet pédagogique de l'école.

Francine Demichel formule quelques remarques de méthode. Il faut répondre au questionnaire de l'AERES, même s'il n'est pas adapté, et faire une présentation d'ensemble de la stratégie de l'école, car les membres de l'AERES connaissent encore mal les écoles d'architecture. Il faut souligner la spécificité de l'enseignement de l'architecture en France depuis 1968, afin de les aider à comprendre dans quelle culture ils entrent et préciser la place qu'occupe l'ENSAPLV dans ce paysage. Il faut montrer que l'ENSAPLV est une institution à part et faire apparaître son originalité. Il faut également bien préciser les difficultés, les incertitudes, le fait qu'il est difficile de montrer quelque chose d'achevé à cause de la situation en matière de locaux et de moyens, éléments que l'AERES ne connaît pas.

Les 10 premières pages de présentation du dossier doivent leur permettre de mieux nous comprendre et d'entrer dans la logique de l'école, tout en restant objectif. Il est inutile de chercher à entrer dans un moule prédéfini. Le taux d'insertion des diplômés en architecture est de 85%, 6 mois après l'obtention du diplôme d'Etat ; il est nettement supérieur à celui des universités. Comment envisager de devenir un EPSCP ? Il n'existe pas de voie de recherche spécifique à l'architecture ; celle-ci reste peut-être à construire. Un enseignant-chercheur doit d'abord former la masse des étudiants avant d'inciter à la recherche. Attention à ne pas s'enfermer dans une statistique de doctorants. Il faut également mettre l'accent sur la pluridisciplinarité et insister sur les spécificités de l'ENSAPLV, car la logique de l'AERES est d'évaluer les écoles d'architecture à l'aune de l'enseignement supérieur.

Chris Younès pense qu'il faut souligner les déplacements et les restructurations qui sont en train de s'opérer à l'école et faire apparaître ce que l'on est en évitant des proclamations d'autosatisfaction. En ce sens, il importe de préciser la stratégie d'ensemble de l'école en jeu à différents niveaux : le LMD (mettant en évidence que l'école a pris la mesure des nouveaux enjeux de la recherche avec le passage à 3 cycles), et le positionnement par rapport à l'HMONP. Il importe d'insister sur la transdisciplinarité ainsi que sur l'international, bien que ce ne soit plus une spécificité de l'ENSAPLV, et de mettre en évidence comment se répartissent les différents enseignements. Par ailleurs, d'autres questions sont tout à fait essentielles : existe-t-il une analyse sérieuse des débouchés ? Comment est traité l'échec ? Comment nos étudiants sont-ils partenaires dans l'évaluation ?

Le groupe de travail sur l'évaluation et les programmes avance bien et il faut s'en féliciter. Le risque est qu'il avance seul alors que la concertation collective est indispensable ; il reste à trouver un moyen de l'organiser.

Guy Amsellem rappelle l'enjeu du double cursus architecte-ingénieur. Il pense que l'école doit l'assumer pleinement et en faire un axe fort de son projet pédagogique. L'objectif de cette double formation est non seulement de rapprocher des professions historiquement coupées bien que complémentaires, mais aussi de faire progresser l'enseignement et, enfin, de contribuer à une redéfinition du rapport à l'espace. Il rappelle que notre bi-cursus est très singulier, tant par son caractère intégré (donc pédagogiquement beaucoup plus ambitieux que ceux des autres écoles, qui sont séquentiels ou relèvent d'une filière spécifique) que par ses objectifs quantitatifs (nous formerons 100 double-diplômés par an, dans un pays où le nombre total d'architectes-ingénieurs en activité était, en 2010, de 252).

Gwénaél Querrien souligne que rien n'est dit sur les jeux d'acteurs et les processus. Le questionnement des sciences humaines ne concerne pas seulement le logement social ; il porte aussi sur la place des différents acteurs de l'architecture. Il ouvre alors de nouveaux débouchés pour les diplômés d'une école d'architecture.

Christian Mushalek se demande comment répondre aux enjeux actuels de l'architecture à travers le dossier d'habilitation. L'architecture est aujourd'hui extrêmement affaiblie. Comment sortir de cette situation ? Les deux questions fondamentales sont d'une part, le bi-cursus, d'autre part, la recherche. Le bi-cursus est crucial pour l'avenir de l'école. Il serait dommage que l'ENSAPLV ne saisisse pas l'opportunité de développer et de renforcer cette double formation. L'ENSAPLV réserve une place importante aux arts et aux sciences humaines, mais semble délaisser la construction. La seconde grande question est la place de la recherche et ses liens avec l'enseignement.

Bruno Gaudin estime que la question du bi-cursus recouvre deux aspects : un aspect général - en quoi le rapprochement avec une autre école peut-il être positif ? - et un aspect plus factuel - l'école a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Une fois les décisions prises, il est souvent difficile de les rendre sensibles et perceptibles en termes de contraintes d'emploi du temps, de grille des enseignements, de planning d'occupation des salles, de recrutement des enseignants ; il devient alors compliqué de mettre en œuvre une politique générale. Il y avait au départ une volonté de développer une politique commune d'enseignement du projet et un enseignement conjoint de l'architecture entre l'ENSAPLV et l'ESTP. L'idée était de former les étudiants à l'architecture parallèlement à l'ingénierie pour éviter que les étudiants suivent l'enseignement de l'architecture après leurs études d'ingénieur, en complément d'un autre cursus.

L'évaluation de l'AERES est une mécanique difficile à appréhender pour l'ENSAPLV. Il reste encore à articuler le texte de présentation de l'école et l'intention pédagogique générale à la grille des enseignements et à faire émerger certains éléments de la grille en écho au propos général. La question est surtout de savoir sur quels points on souhaite manifester l'intention de l'établissement et de fixer les objectifs généraux - le PFE, les cours transversaux aussi bien en Licence qu'en Master pour fédérer des thématiques... - qui doivent être les clefs d'entrée dans les principes stratégiques de l'école.

Comment impliquer davantage l'école dans ce dossier d'habilitation ? Les documents circulent déjà, des séminaires sont organisés. Faut-il faire plus et comment ?

Le groupe de travail, lors de sa prochaine réunion, entrera dans la phase « habilitation ». Il faudra programmer une réunion supplémentaire sur l'évaluation, afin de synthétiser les réflexions du groupe de travail. Il faut sans cesse expliquer que ce travail se fait avec l'école et non contre elle.

Philippe Bourdier précise que lors des séminaires, l'école a essentiellement travaillé sur les thématiques de manière collective et non pas sur les autres propositions du groupe de travail constitué à l'issue du séminaire Master du 12 février 2011.

7 – Questions diverses

- Point sur la relocalisation de l'école

L'examen de cette question est reporté au prochain CA.

- Point sur la mise en œuvre de l'identité visuelle de l'école

Une réunion est prévue le 14 novembre entre C-Album, les enseignants plasticiens, Florence Touchant et Marlène Gorge. L'intervention de C-Album doit se faire en deux temps : au sein des enseignements ATR au 1^{er} semestre et, dans le cadre d'ateliers intensifs au 2^{ème} semestre, notamment lors des portes ouvertes.

Prochaines réunions du CA :

- lundi 5 décembre à 14h00 ;

- jeudi 15 décembre à 9h00 (CA en formation restreinte, avec pour ordre du jour unique, l'examen des candidatures reçues sur les postes ouverts à la mutation).

Le Président du CA lève la séance à 18h31.

Bruno Gaudin
Président du Conseil d'administration

